

Mise en garde

ATTENTION AUX SOCIÉTÉS SE PRÉSENTANT COMME LEHMAN BROTHERS & ASSOCIATES CORP. ET PETERSON & ROTHSCHILD ASSOCIATES

Montréal, le 9 avril 2009 – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard des sociétés suivantes et de leurs représentants :

- Lehman Brothers & Associates Corp. (Samuel Lehman, Michael Lehman, Mark Lehman, James Smythe, Greg Marks, David Rosen, Karen Black, Janice Caplan, Susan Weinberg, Joanne Highland, Steven Anderson, Kevin Solomon, Christopher Price, Jordan Cohen, Ray Schwarz);
- Peterson & Rothschild Associates (Lindsay Browne, Andrew Kingsley).

Mentionnons que la société Lehman Brothers & Associates Corp. n'a aucun lien avec la banque d'investissement américaine Lehman Brothers Holdings inc., laquelle s'est placée sous la protection de la loi contre les faillites en septembre 2008.

Ces sociétés, qui affirment œuvrer dans le domaine des fusions et acquisitions d'entreprises, auraient communiqué par téléphone avec des investisseurs, principalement des résidents du Royaume-Uni et du Danemark. Des résidents de la Saskatchewan auraient également été approchés par des représentants de la société Lehman Brothers & Associates Corp. Ces sociétés proposeraient aux investisseurs le rachat de leurs actions à faible valeur boursière à un prix nettement plus élevé que leur valeur réelle. Pour compléter la transaction, on exigerait le dépôt de différents frais « remboursables » par le biais de transferts de fonds électroniques. Une fois l'ensemble des transferts complétés, les représentants et l'argent disparaîtraient.

Les sociétés qui font l'objet de la présente mise en garde mentionnent que leurs bureaux sont situés à Montréal, ce qui ne s'avère pas le cas selon les recherches effectuées par le Service des enquêtes de l'Autorité. Soulignons que l'Autorité collabore actuellement avec la Saskatchewan Financial Services Commission dans le dossier Lehman Brothers & Associates Corp.

Jusqu'à présent, nous ignorons si des investisseurs québécois ont été contactés. Mentionnons toutefois que ces sociétés ne sont pas inscrites pour exercer des activités de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières auprès de l'Autorité et ne peuvent solliciter des investisseurs au Québec.

L'Autorité rappelle aux investisseurs de toujours s'assurer, auprès de son Centre de renseignements, que les sociétés et personnes qui leur proposent d'agir à titres d'intermédiaires détiennent les approbations nécessaires. « Les investisseurs doivent être très prudents lorsqu'une société offre de racheter leurs actions à un prix qui dépasse la valeur réelle, surtout si des frais sont exigés au préalable », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Dans plusieurs cas similaires, les investisseurs ont perdu leurs dépôts et n'ont jamais reçu l'argent promis », a-t-elle ajouté.

Pour plus de renseignements, téléchargez la brochure « [Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires](#) » disponible sur le site Web de l'Autorité ou commandez une copie auprès des agents du Centre de renseignements. Cette brochure vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle vous fournira également quelques trucs pour être à l'affût des fraudeurs.

Si vous croyez avoir été approché par l'une de ces sociétés, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

Information :

Journalistes seulement :

Sylvain Thériault : 514 940-2176

Centre de renseignements :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca